

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GENOCARD

- 1.** GenoCard est un programme de fidélité de la coopérative des pharmacies GENO Bienne
- 2.** Les avantages n'impliquent aucun engagement de la part des participants.
- 3.** Par votre signature, vous acceptez de participer au programme de fidélité GenoCard, vous autorisez la coopérative des pharmacies GENO Bienne à recueillir des informations concernant vos achats et à les analyser à des fins de marketing. Ces données resteront strictement confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers en dehors de la coopérative des pharmacies GENO Bienne.
- 4.** Tous vos achats sont récompensés par des points de fidélité sur présentation de la GenoCard (également pour les achats de médicaments sur ordonnance). Il n'est pas possible de cumuler des points sur les prestations de services.
- 5.** Les bons obtenus grâce au cumul des points de fidélité sont utilisables dans toutes les pharmacies GENO de la coopérative des pharmacies GENO Bienne pendant une année à compter de la date de délivrance et ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces.
- 6.** Par la signature des conditions générales, le client accepte qu'il ne soit pas possible de faire valoir un bon de réduction après sa date d'expiration (généralement après une année).
- 7.** Les points ne sont crédités sur le compte personnel du titulaire de la carte que sur présentation de la GenoCard. Il n'est plus possible de faire valoir des points une fois le paiement effectué.
- 8.** Les points de fidélité sont comptabilisés en permanence sur le compte de points personnels du titulaire de la carte.
- 9.** Les participants ne collectant pas de points pendant deux ans peuvent être exclus du programme. Le renouvellement de l'adhésion au programme de fidélité GenoCard est néanmoins possible en tout temps.
- 10.** La coopérative des pharmacies GENO Bienne se réserve le droit de procéder à tout moment à des améliorations et à des modifications du programme GenoCard, de mettre fin au programme ou d'annuler provisoirement le crédit de points en cas de force majeure ou de panne technique.
- 11.** En cas de perte, la GenoCard est remplacée gratuitement et sans perte de points.
- 12.** Le titulaire du compte a le droit de mettre fin à sa participation au programme à tout moment. Il doit pour cela envoyer une demande écrite de suppression et détruire sa GenoCard. Les points précédemment acquis seront définitivement perdus après la résiliation, sans aucune possibilité d'indemnisation.
- 13.** Les conditions d'utilisation entre les participants et la coopérative des pharmacies GENO Bienne sont exclusivement soumises au droit suisse. Le tribunal compétent est à Biel/Bienne.